Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 9 septembre 2019 à vingt heures au centre municipal, situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Sylvain Roy, Patrice Boisjoli, Lucien Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

19-09-195

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
    a) Séance ordinaire du 12 août
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public (15 minutes)
6. Contrats et services :
    .1 Octroi contrat de nettoyage de la Branche 13 :
        a) Groupe Pleine Terre pour la surveillance – Devis – Tableau des Ponceaux;
        b) Excavation Erwin inc. pour les travaux nettoyage;
7. Comité de suivi de la mise en place de la politique MADA et familiale – Plan d'action (R)
8. Dérogations mineures :
    a) 254, chemin Rivière des Fèves Sud (CCU #19-09-40) (R)
    b) 53, rue du Forgeron (CCU #19-09-39) (R)
9. Demande d'autorisation à des fins autres que l'agricole – lot P 154 – CPTAQ
10. Finances

11. Adoption des dépenses (R)
12. Rapport des élus
13. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes :
14. Varia
15. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
16. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

19-09-196 **3.a Séance ordinaire du 12 août 2019**

Il est proposé madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

4 Suivi du dernier conseil

Aucun suivi requis.

5. Première période de questions du public

Le sommaire des questions est présenté au point 16.

6. Contrats et services

19-09-197 **6.1 Octroi contrat de nettoyage de la Branche 13**

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1er janvier 2006, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU' une demande de travaux d'entretien a été faite par monsieur Michel Dubuc;

CONSIDÉRANT QUE la branche du cours d'eau devant être nettoyé est localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer l'ampleur des travaux pour que la MRC de Beauharnois-Salaberry nous donne autorisation de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage financièrement dans les travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à octroyer le contrat des travaux de surveillance au Groupe Pleine Terre pour un montant d'environ 1 000 $ plus les taxes applicables et le contrat des travaux de nettoyage à Excavation Erwin inc. pour un montant d'environ 18 000 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

19-09-198 **7 <u>Comité de suivi du plan d'action - Politique MADA et familiale</u>**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique de la famille et des aînés nécessite la création d'une structure de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la Politique MADA et familiale;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de la Politique MADA et familiale a reposé sur l'implication d'une variété d'acteurs de la communauté, de citoyen-ne-s engagé-e-s et d'élu-e-s;

CONSIDÉRANT QU' une variété d'acteurs dans la composition du comité de suivi du plan d'action apparaît souhaitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de créer un comité ayant pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action de la politique MADA et familiale. Ce comité de 8 à 10 personnes sera composé d'au moins 3 élus municipaux, de citoyens et citoyennes représentant les aînés et les familles, ainsi que des représentants d'organismes du réseau de la santé et d'Actions

Familles. Un ou une responsable sera désigné par les membres du Comité de suivi du plan d'action.

ADOPTÉ

8. <u>Dérogation mineure</u>

19-09-199 **8.a <u>254, chemin Rivière des Fèves Sud (CCU #19-09-40)</u>**

CONSIDÉRANT QUE que le lot P.293 portant l'adresse civique 254, chemin Rivière-des-Fèves Sud est situé dans la zone A-10;

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à l'évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 254, chemin Rivière des Fèves Sud;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la fermeture du côté arrière d'un abri d'auto rattaché à un garage détaché, à l'adresse sise au 254, chemin Rivière-des-Fèves Sud;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande de dérogation mineure du propriétaire requérant soit acceptée.

ADOPTÉ

19-09-200 **8.b <u>53, rue du Forgeron (CCU #19-09-39)</u>**

CONSIDÉRANT QUE que le lot 102-17 portant l'adresse civique 53, rue du Forgeron est situé dans la zone H-11;

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à l'évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 53, rue du Forgeron;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la rénovation de la façade du bâtiment principal de manière à autoriser la présence de 3 matériaux de revêtement différents à l'adresse sise au 53, rue du Mémorable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande de dérogation mineure du propriétaire requérant soit acceptée.

ADOPTÉ

19-09-201 **9. <u>Demande d'autorisation à des fins autres que l'agricole – lot P 154 – CPTAQ</u>**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Stéphane Glaude adressée à la CPTAQ à l'effet d'obtenir l'autorisation pour morcellement, aliénation et utilisation à des fins autres qu'agricole sur sa propriété, lot P 154 sur la montée Rivière des Fèves, cadastre de Châteauguay;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 204-02 de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Stéphane Glaude adressée à la CPTAQ, afin d'obtenir l'autorisation pour le morcellement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricole sur sa propriété, lot P 154 sur la montée Rivière des Fèves, cadastre de Châteauguay, est conforme aux différents règlements municipaux applicables, selon les critères de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer la demande de monsieur Stéphane Glaude auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

10. Finances

19-09-202 **11. Adoption des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour la période du 12 août 2019 au 8 septembre 2019 inclusivement, totalisant un montant de **100 865.95 $**, est adoptée et peut être payée.

ADOPTÉ

12. Rapport des élus

13. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes

15. Varia

16. Deuxième période de questions du public

Sommaire des questions et commentaires du public

- La vitesse est trop élevée intersection montée Rivière des Fèves et chemin Rivières des Fèves Sud, il n'y a pas beaucoup de visibilité. Demande l'installation d'un arrêt obligatoire.
- Installer un cendrier à la bibliothèque.
- Des sacs plastiques sortent quand le camion de récupération est en mouvement.
- Quel est le surplus accumulé.

17. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h40.

Réjean Beaulieu, Maire	Charles Whissell, Directeur général par intérim